



Nidda

Michna 4 - Chapitre 5

בֵּית שְׁלֹשׁ שָׁנִים וַיּוֹם אֶחָד, מִתְקַדֶּשֶׁת בְּבִיאָהּ. וְאִם בָּא עָלֶיהָ יָבָם,
קִבְּעָהּ. וְהִיבִין עָלֶיהָ מְשֹׁם אִשָּׁת אִישׁ, וּמִטְמְאָה אֶת בּוֹעֶלָהּ
לְטִמָּא מִשְׁכָּב תַּחְתּוֹן כְּעֶלְיוֹן. נִשְׂאֵת לָכֶהָ, תֹּאכֵל בְּתֵרוּמָהּ. בָּא
עָלֶיהָ אֶחָד מִן הַפְּסוּלִים, פָּסְלָהּ מִן הַכְּהֻנָּה. בָּא עָלֶיהָ אֶחָד מִכָּל
הַעֲרִיּוֹת הָאֲמֻרוֹת בְּתוֹכָהּ, מוֹמְתִין עַל יָדָהּ, וְהִיא פְּטוּרָה. פְּחוֹת
מִכֵּן, כְּנוֹתִין אֲצִבֵּעַ בְּעֵין:

Une fille de trois ans et un jour peut être sanctifiée [pour le mariage, c'est-à-dire fiancée] par l'acte conjugal ; et si elle a eu des rapports avec un yavam [une personne obligée de contracter un mariage lévirat], il l'a acquise [comme épouse] ; et on est tenu d'avoir des rapports avec une femme mariée à cause d'elle [si elle est mariée] ; et elle rend impur celui qui dort avec elle [si elle est nidda] de telle sorte qu'il rend impur ce sur quoi il s'assoit, la couche inférieure [même s'il ne la touche pas directement], tout comme la couche supérieure [de la literie]. Si elle épouse un Kohen, elle peut manger de la terouma. Si un invalide [pour la Kéhouna] a eu des rapports avec elle, elle devient invalide pour la Kéhouna. Si l'un des parents illicites mentionnés dans la Torah a eu des rapports avec elle, il est mis à mort à cause d'elle, mais elle est exemptée. Si elle est plus jeune que cela, c'est comme mettre un doigt dans un œil.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions